

EUROPE

| FAITS MARQUANTS |

• Pour assurer l'accès des personnes qui ont besoin de protection au territoire et à l'asile, le HCR s'est employé, en coopération avec les États et d'autres partenaires en Europe, à instituer des procédures de gestion des frontières attentives à la protection, ainsi que des garanties pour les demandeurs d'asile. En Europe centrale, les activités de surveillance aux frontières ont été associées à des initiatives de formation et de coordination transfrontalière visant à prévenir le refoulement. En Europe méridionale, le HCR a veillé, en coopération avec les acteurs nationaux, à ce que les réfugiés fuyant les troubles survenus en Afrique du Nord en 2011 aient accès à la protection.

• Le HCR a redoublé d'efforts pour constituer des capacités d'asile et promouvoir la solidarité et le partage des responsabilités entre pays européens. Il a également offert un appui opérationnel conséquent au Gouvernement grec, qui s'employait à réformer son régime d'asile. En outre, dans le cadre du projet visant à améliorer la qualité de l'asile - *Further Developing Asylum Quality (FDQ)* -, le HCR a collaboré avec 12 États membres de l'Union européenne (UE) pour intégrer aux structures d'asile nationales des mécanismes aptes à garantir une qualité optimale dans la mise en œuvre des procédures d'asile. En Europe orientale, le HCR s'est engagé dans un dialogue et dans des activités de renforcement des capacités, notamment au moyen de cadres soutenus par l'UE.

• Le placement en détention des demandeurs d'asile posant un problème croissant, le HCR a observé les conditions de détention et plaidé pour la mise en place de garanties effectives, ainsi que pour l'amélioration des conditions et la recherche de solutions de remplacement.

• Dans sa quête de solutions durables, le HCR a soutenu une Déclaration ministérielle conjointe, signée par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie. Cette déclaration historique témoigne d'une ferme volonté de trouver des solutions pour les personnes qui ont été déracinées par la guerre de 1991-1995 et qui sont encore déplacées à ce jour. Le Haut Commissariat s'est également attaché à promouvoir et à soutenir la réinstallation en Europe, notamment au titre de la deuxième phase d'un projet CICM-HCR-OIM sur l'accueil et l'intégration. Les efforts spécifiques déployés en Europe centrale ont consisté à soutenir des programmes d'intégration en République tchèque et en Roumanie. En Allemagne, un nouveau programme de réinstallation pour 300 réfugiés a été instauré.

• L'Organisation a continué à aider les pouvoirs publics à mettre en place des services d'intégration pour les réfugiés et les autres personnes ayant besoin de protection ou à les consolider. Pour renforcer le soutien des populations et les inciter à se montrer accueillantes, le HCR a mis l'accent sur les campagnes de sensibilisation et de promotion de la tolérance, qui permettent de lutter contre le racisme et la xénophobie auxquels les réfugiés sont souvent confrontés.

• La Croatie et la Serbie ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, alors que la Belgique et le Luxembourg se sont engagés à la ratifier dans le cadre des commémorations. Plusieurs autres pays ont pris l'engagement d'instituer de nouvelles mesures de lutte contre l'apatridie. Une Conférence sur l'apatridie dans les pays d'Europe du Sud-Est a été conjointement organisée par le HCR et le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, avec le soutien de la Commission européenne. Cette réunion a abouti à la Déclaration de Zagreb, dans laquelle les participants s'engagent à faciliter l'accès des membres de communautés minoritaires, dont les Roms, aux services d'inscription à l'état civil et de délivrance de documents.

• En coopération avec le Gouvernement finlandais et d'autres partenaires, le HCR a organisé un des Dialogues avec les femmes et les filles réfugiées en Europe, de manière à améliorer la situation de cette catégorie de population dans divers pays de la région.

Cette jeune bhoutanaise
se fait de nouveaux amis
à Wommels (Pays-Bas), où
sa famille s'est réinstallée.



| Environnement opérationnel |

Les opérations du HCR dans 45 pays répondent à un vaste éventail de défis de protection, touchant les demandeurs d'asile, les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés et les apatrides. Dans certains États, les régimes d'asile sont établis de longue date et solides ; dans d'autres, ils demeurent fragiles.

L'augmentation de la mobilité entraîne des flux migratoires mixtes – où se mêlent des réfugiés et des personnes qui se déplacent pour des raisons économiques ou autres – à l'intérieur de l'Europe, en direction de l'Europe et à travers le continent. Près de 3 millions de personnes ont été déplacées par la guerre qui a déchiré l'Europe du Sud-Est dans les années 1990 ; si les trois quarts d'entre elles ont aujourd'hui regagné leur lieu d'origine ou trouvé d'autres solutions durables, quelque 450 000 individus – réfugiés et déplacés internes – sont toujours déracinés. Le déplacement interne à grande échelle demeure une réalité en Europe orientale, où près d'un million de personnes sont touchées. En revanche, de nouvelles études sur la problématique de l'apatridie servent aujourd'hui de point de départ à un dialogue sur l'amélioration des mesures d'identification, de protection et de prévention.

L'Europe demeure une destination importante pour les demandeurs d'asile. En 2011, quelque 326 000 personnes ont sollicité l'asile sur le continent, 85 pour cent des demandes étant déposées dans des pays membres de l'UE. Ceci représente une augmentation de 19 pour cent dans l'ensemble de l'Europe et de 15 pour cent dans l'Union européenne par rapport à 2010. L'augmentation la plus forte a été signalée par les pays d'Europe méridionale, avec une hausse de 87 pour cent, essentiellement imputable aux arrivées par bateau en Italie et à Malte, ainsi qu'au plus grand nombre de demandes déposées en Turquie. En revanche, dans les pays nordiques, le nombre de demandes d'asile reçues a diminué de 10 pour cent, pour retomber presque au niveau de 2007 et 2008. Les cinq principaux pays d'origine des personnes sollicitant l'asile en Europe étaient l'Afghanistan, l'Iraq, la Serbie (et Kosovo : Rés. 1244 (1999)

du CS), la Fédération de Russie et le Pakistan.

L'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont des partenaires précieux dans le domaine de la protection. Les efforts déployés par l'UE pour instituer un régime d'asile européen commun, en particulier, influent sur la définition de normes et la coopération pratique entre États membres dans le domaine de l'asile. Les normes de l'Union ont également une incidence sur d'autres pays, notamment les pays candidats à l'adhésion, mais pas uniquement, par le biais des partenariats et des financements.

Les normes communes définies par la législation communautaire ou les cours européennes influent directement sur les pratiques nationales. D'où l'importance croissante de la coordination – notamment par l'intermédiaire du Bureau européen en matière d'asile ; le HCR a établi de solides relations de coopération avec cette structure au cours de sa première année de fonctionnement. Les défaillances et les insuffisances des régimes d'asile de certains États, ainsi que les pressions particulières qu'ils subissent, ont des effets considérables sur d'autres États, ce qui met en évidence la nécessité d'adopter des approches communes et des normes de protection élevées. La situation en Grèce a exigé une attention spécifique à cet égard et le HCR a contribué de manière importante au processus de refonte du régime d'asile national en 2011.

La crise économique observée en Europe a entraîné des compressions budgétaires, réduisant les ressources déjà limitées allouées à l'aide juridique, à l'accueil, au soutien des demandeurs d'asile vulnérables et à l'intégration. Les inquiétudes suscitées par la crise économique ainsi que par les événements survenus en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont également eu, dans bon nombre de pays, des répercussions sur le débat public au sujet de l'asile et des migrations. Si l'attachement global à la protection internationale en général est resté fort, les sentiments anti-immigration persistent, de sorte que l'intérêt pour le maintien ou l'amélioration de l'espace d'asile est

limité. Dans certains pays, les sentiments d'hostilité à l'égard des réfugiés ont entraîné une augmentation des agressions à caractère raciste. Les Roms, en particulier, sont la cible de préjugés, de discriminations et d'actes de violence inspirés par la haine, ce qui contraint certains d'entre eux à se déplacer, en toute légalité ou irrégulièrement, à l'intérieur de l'Europe.

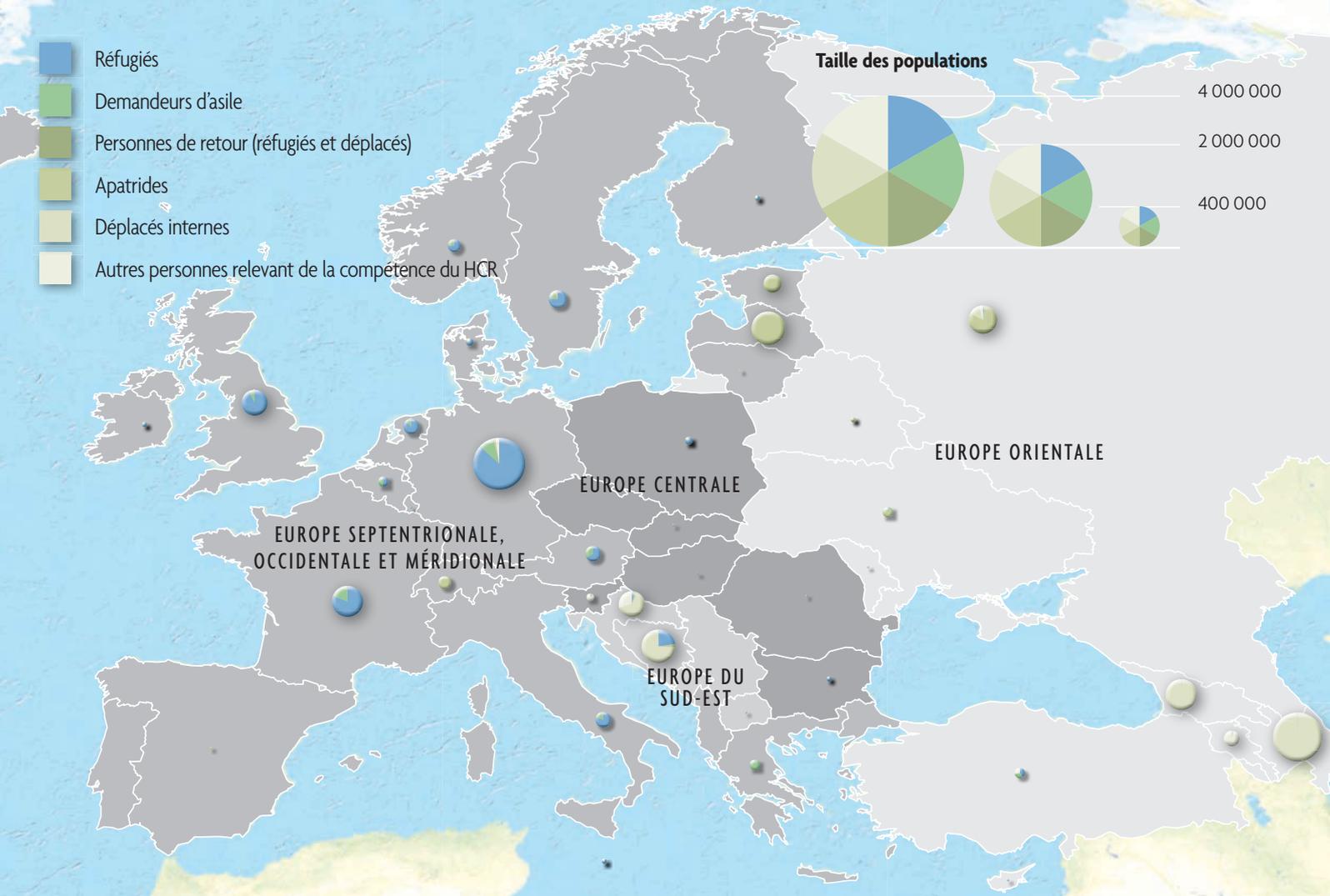
| Réalisations et impact |

● Mobiliser un appui public pour la protection des réfugiés

En 2011, les commémorations des Conventions de 1951 et de 1961 ont offert au HCR des occasions supplémentaires d'attirer l'attention sur la situation des réfugiés, des demandeurs d'asile, des apatrides et des autres personnes relevant de sa compétence. La campagne *Prenez une initiative* a suscité, dans toute l'Europe, un regain d'intérêt et un soutien renouvelé pour l'action du HCR. De plus, dans une collection de photos intitulée « 60 ans, 60 vies », le Haut Commissariat a raconté l'histoire de la protection des réfugiés au cours des 60 années qui se sont écoulées depuis 1951. Les photos ont été exposées dans 18 villes européennes, ainsi qu'au Brésil, au Canada et aux États-Unis.

L'Organisation s'est employée à sensibiliser l'opinion à la problématique des réfugiés dans l'ensemble de l'Europe, notamment à l'aide des médias, classiques ou nouveaux. Elle s'est adressée aux autorités locales au travers de communications sur la réinstallation et l'intégration et a noué un dialogue avec les jeunes au travers de programmes de sensibilisation auprès des écoliers et lycéens. Au titre de ces programmes, le HCR a notamment organisé des débats dans le cadre du forum de la jeunesse avec le Conseil de l'Europe en Grèce et diffusé un jeu en ligne, *Envers et contre tout*, dans les pays nordiques.

S'agissant de l'apatridie, le HCR a animé des discussions et élaboré des rapports analytiques ciblant les responsables politiques ; en outre, il a organisé des manifestations publiques en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni pour illustrer l'impact de l'apatridie sur la vie des gens.



● *Accès au territoire et qualité des régimes d'asile*

L'accès au territoire et aux frontières terrestres et maritimes de l'Europe a continué de préoccuper le HCR, qui a abordé cette question en coopération avec ses partenaires gouvernementaux et d'autres organismes. Après l'arrivée de quelque 56 000 personnes en provenance d'Afrique du Nord au début de l'année 2011, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les États pour identifier ceux qui, parmi les nouveaux arrivants, avaient besoin de protection. Un nouvel accord de partenariat sur la surveillance aux frontières a été conclu en Lettonie et la mise en œuvre des accords précédemment signés avec les pays situés à la frontière orientale de l'Union européenne s'est poursuivie. La gestion des frontières a fait l'objet d'une coordination régionale transfrontalière avec des pays tels que la Croatie, la Serbie et l'Ukraine. Le travail de liaison en cours avec Frontex a appuyé des mesures de contrôle des

frontières plus attentives aux besoins de protection.

Les conditions de détention de demandeurs d'asile et les dispositifs d'accueil en général ont fait l'objet d'un suivi attentif dans plusieurs pays. Le HCR s'est attaché à promouvoir des alternatives à la détention au niveau national et à l'occasion d'une réunion multipartite à Bruxelles, ainsi qu'en Estonie, Lettonie et Lituanie. La détention demeure un domaine où un engagement plus résolu est impératif.

L'absence de structures d'accueil adéquates pose un problème particulier dans certains pays. Le HCR a également fait campagne pour que des conditions d'accueil appropriées soient assurées dans les pays où une augmentation des demandes d'asile a révélé des insuffisances, en particulier la Belgique, la France et le Luxembourg.

Des évaluations participatives réalisées dans des pays d'Europe centrale ont permis de déterminer les principales préoccupations des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes ayant besoin de protection.

Le HCR a cherché à y répondre, en coopération avec les pouvoirs publics et différents partenaires.

Dans toute l'Europe, le HCR s'est employé à renforcer le cadre législatif et pratique nécessaire à la mise en place de régimes d'asile solides. En Europe orientale, le Haut Commissariat est intervenu en faveur d'individus ou de groupes pour garantir l'accès au territoire, aux procédures d'asile et aux procédures de recours. Il a servi à la fois de premier point de contact et de premier mécanisme d'orientation pour les demandeurs d'asile qui souhaitent bénéficier de la procédure de détermination du statut assurée par l'État en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie et en Turquie.

Dans un rapport largement salué, intitulé « *Safe at Last* », le HCR a examiné l'application de l'article 15 de la directive communautaire « qualification », relative aux personnes qui fuient une situation de violence généralisée ou un conflit armé. Il a également renforcé son appui à l'élaboration de normes de protection

Informations financières

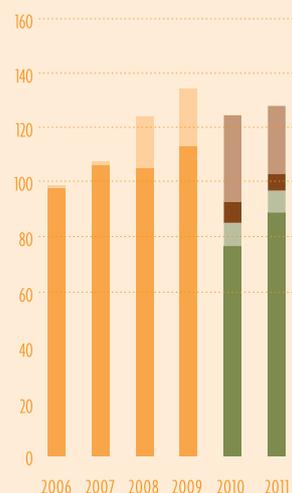
Le budget pour l'Europe s'élevait

à 196,9 millions de dollars E.-U. en 2011. Cependant, les fonds mis à disposition pour répondre aux besoins évalués n'ont atteint que 69 pour cent de ce montant.

Dépenses en Europe 2006-2011



Millions (dollars E.-U.)



en coopérant avec les cours compétentes. Deux décisions sur des affaires dans lesquelles le HCR était intervenu en tant que tierce partie, *MSS c. la Belgique et la Grèce*, portée devant la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que *NS et ME*, plaidées devant la Cour de justice de l'Union européenne, ont eu un impact particulier sur certaines composantes du régime d'asile européen commun, notamment le règlement de Dublin.

L'Organisation a déployé des efforts particuliers pour soutenir l'élaboration du régime d'asile grec, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action sur la gestion des migrations et la réforme de l'asile. L'appui opérationnel directement fourni par le HCR, notamment le déploiement de 38 agents auprès des autorités nationales, a permis certaines avancées. Cependant, d'importants défis subsistaient à la fin de l'année 2011.

Le renforcement de la qualité dans les régimes d'asile a également été appuyé par des initiatives au Royaume-Uni, en Autriche et en Suède, ainsi que par un projet spécifique sur la réponse aux demandes déposées par des victimes de violences sexuelles et sexistes en Allemagne. Le HCR a en outre conclu avec succès un projet lié au programme FDQ, impliquant des pays d'Europe centrale, méridionale et occidentale. Enfin, le Haut Commissariat est demeuré engagé dans les procédures d'asile en Autriche, en Espagne, en France, en Grèce et en Italie.

Le renforcement des capacités a été orienté sur la consolidation de domaines de protection précis, concernant les lesbiennes, les gays, les transgenres et les intersexuels, ainsi que les personnes vulnérables, les victimes de la traite et les mineurs non accompagnés et séparés. En outre, le HCR a aidé des projets initiés par des ONG, traitant des persécutions homophobes et des procédures d'asile qui tiennent compte des disparités entre les sexes, à toucher de vastes publics intéressés par ces questions.

En Europe orientale, l'enregistrement insuffisant des demandeurs d'asile, les problèmes d'accès aux territoires et les faibles taux de reconnaissance sont révélateurs de la faiblesse des régimes d'asile. Le HCR s'est employé à renforcer ces régimes et à promouvoir des législations axées sur la création de procédures justes et transparentes, aptes à offrir une protection aux personnes qui peuvent y prétendre. Si bon nombre de pays d'Europe orientale ont mis en place de nouvelles législations sur l'asile, ou s'attachent actuellement à le faire, l'application des textes ne répond pas toujours aux normes internationales. Les régimes d'asile sont particulièrement vulnérables lors des réformes

gouvernementales, qui peuvent entraver le fonctionnement des structures administratives.

Solutions durables

Le HCR a encouragé l'Europe à jouer un rôle plus important dans les efforts de réinstallation mondiaux. Dans le cadre du deuxième projet de réinstallation réunissant la CICM, le HCR et l'OIM, 17 pays ont bénéficié d'une aide sous forme de réunions des parties prenantes, de formations, d'échanges d'informations et d'autres activités destinées à renforcer les capacités d'accueil et d'intégration des réfugiés réinstallés. L'annonce par l'Allemagne de la mise en place d'un nouveau contingent annuel de 300 places de réinstallation a été un événement important à cet égard.

Des efforts particuliers ont été accomplis pour réinstaller les réfugiés en provenance d'Afrique du Nord. Quelque 570 réfugiés originaires de cette région sont partis se réinstaller dans d'autres pays et 800 autres se sont vus promettre des places. Le HCR a également soutenu l'intégration de réfugiés réinstallés en République tchèque et en Roumanie, et encouragé les efforts déployés par l'UE pour reloger, dans le cadre du projet EUREMA I, 230 personnes accueillies à Malte.

Le HCR a souligné la nécessité de soutenir l'intégration des réfugiés. Il a contribué aux débats législatifs et politiques, au niveau communautaire et au niveau national, et participé à l'élaboration de stratégies d'intégration dans plusieurs pays. À Malte, un projet destiné à favoriser l'intégration de femmes et d'enfants séparés a bénéficié d'un solide appui. En Estonie, le Haut Commissariat et l'OIM ont mis en œuvre un projet axé sur les enseignants, les écoliers et les journalistes. Des efforts de regroupement familial ont été entrepris dans l'ensemble de la région et ont parfois été couronnés de succès.

Le HCR examine de quelle manière les acteurs du développement pourraient garantir la prise en charge des besoins des réfugiés. Dans bon nombre de cas, les déplacés internes sont intégrés dans les cadres de développement nationaux, y compris en Europe orientale. Les efforts incessants qui ont été déployés pour trouver des solutions durables à la situation des personnes encore réfugiées ou déplacées en Europe du Sud-Est ont abouti à une Déclaration ministérielle conjointe, signée par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie ; cette déclaration historique témoigne d'une ferme volonté de mettre en œuvre des solutions durables pour près de 74 000 déplacés privés de logement. Un programme et plan d'action d'envergure régionale définit les

mesures concrètes qu'il convient de prendre, notamment la distribution de documents d'état civil.

Au titre de la stratégie révisée de mise en œuvre de l'Annexe VII de l'Accord de paix de Dayton, adoptée en 2010, le HCR et certains acteurs du développement ont aidé à la Bosnie-Herzégovine à fermer les centres collectifs qui restent dans le pays.

Une évaluation des besoins des déplacés internes originaires du Kosovo (Rés. 1244 (1999) du CS) vivant en Serbie a indiqué que près de 80 pour cent d'entre eux souhaitaient demeurer dans leur lieu de déplacement ; le HCR a donc aidé les autorités à renforcer l'intégration sur place ou à faciliter les retours volontaires. La Serbie a adopté une Stratégie nationale pour résoudre les problèmes des réfugiés et des déplacés internes, qui traite les questions en rapport avec le logement, la santé, l'éducation, l'emploi et les pièces d'état civil.

Contraintes

Dans nombre de pays, les difficultés économiques et le chômage ont eu un effet négatif sur la manière dont les

migrants et les réfugiés sont perçus dans l'opinion publique. Les réductions budgétaires dans le domaine de l'asile ont eu des répercussions néfastes sur la qualité de l'accueil ; dans le même temps, le soutien à l'intégration des réfugiés et à l'amélioration des régimes d'asile a faibli.

Le durcissement des attitudes vis-à-vis des entrées irrégulières sur les territoires et les appels à un contrôle plus strict des frontières ont également eu des conséquences préjudiciables pour les réfugiés, qui ont souvent dû recourir à des moyens irréguliers pour atteindre la sécurité en Europe. La détention est de plus en plus utilisée comme un moyen de dissuasion ou de sanction aux points d'entrée, pendant les procédures ou avant le retour.

Les différences sensibles observées entre les régimes d'asile, tant sur le plan de la pratique que de la qualité, contribuent à des mouvements secondaires. L'existence de lacunes de protection dans certains pays suscite des interrogations sur la viabilité du système de Dublin.

Certains pays européens accordent la priorité au contrôle des migrations, sans nécessairement allouer des ressources

suffisantes pour offrir des garanties aux personnes qui ont besoin de protection.

En Europe orientale, bon nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sont tributaires de l'aide financière limitée que le HCR peut leur apporter. L'absence de statut juridique et l'impossibilité d'accéder au marché du travail entravent leur recherche de solutions durables et peuvent les inciter à se diriger vers d'autres pays pour y rechercher la protection juridique, sociale et économique à laquelle ils ont droit. Les projets destinés à faciliter l'intégration des réfugiés reconnus comme tels à travers l'Europe orientale n'ont pas encore été élaborés adéquatement ou n'ont pas reçu la priorité voulue dans la planification gouvernementale.

Il est impossible de mettre en œuvre des solutions durables pour le million de déplacés internes que compte cette région, car les causes profondes de leur déplacement n'ont pas été traitées. Dans certaines parties de la région, l'espace humanitaire s'est restreint et les préoccupations sécuritaires limitent le champ d'action du HCR ; il est donc nécessaire d'élaborer d'autres mécanismes d'intervention. ■

BUDGET ET DÉPENSES EN EUROPE | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE ORIENTALE						
Arménie	Budget	2 391 101	180 784	983 717	0	3 555 602
	Dépenses	1 040 889	114 059	248 068	0	1 403 016
Azerbaïdjan	Budget	4 792 535	253 233	0	1 078 853	6 124 621
	Dépenses	3 239 524	96 981	0	299 898	3 636 403
Géorgie	Budget	2 798 288	1 587 558	0	13 955 217	18 341 063
	Dépenses	2 260 273	703 977	0	11 810 467	14 774 717
Fédération de Russie	Budget	8 567 841	1 220 242	1 281 808	13 675 359	24 745 250
	Dépenses	7 590 210	921 569	281 024	2 516 680	11 309 483
Turquie	Budget	20 197 926	249 392	0	0	20 447 318
	Dépenses	12 294 401	147 010	0	0	12 441 411
Ukraine - Bureau régional ¹	Budget	10 555 407	852 287	0	0	11 407 694
	Dépenses	6 667 347	448 880	0	0	7 116 227
Sous-total	Budget	49 303 098	4 343 496	2 265 525	28 709 429	84 621 548
	Dépenses	33 092 644	2 432 476	529 092	14 627 045	50 681 257

¹ Inclut les activités au Bélarus et en République de Moldova.

Pays		PILIER 1	PILIER 2	PILIER 3	PILIER 4	Total
		Programme pour les réfugiés	Programme pour les apatrides	Projets pour la réintégration	Projets pour les déplacés internes	
EUROPE DU SUD-EST						
Bosnie-Herzégovine	Budget	3 918 465	1 233 886	0	12 295 172	17 447 523
	Dépenses	2 444 924	819 667	0	2 653 760	5 918 351
Croatie	Budget	1 502 558	491 331	5 031 409	0	7 025 298
	Dépenses	690 067	260 541	2 082 278	0	3 032 886
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	Budget	1 156 000	1 220 470	8 562 066	3 469 916	14 408 452
	Dépenses	1 154 986	1 010 410	3 554 467	2 023 804	7 743 667
Monténégro	Budget	5 049 243	437 226	0	0	5 486 469
	Dépenses	2 863 519	269 274	0	0	3 132 793
Serbie	Budget	13 022 355	773 805	85 668	14 471 631	28 353 459
	Dépenses	9 180 666	728 310	0	5 506 470	15 415 446
L'ex-République yougoslave de Macédoine	Budget	3 206 489	338 319	0	0	3 544 808
	Dépenses	1 920 663	167 743	0	0	2 088 406
Sous-total	Budget	27 855 110	4 495 037	13 679 143	30 236 719	76 266 009
	Dépenses	18 254 825	3 255 945	5 636 745	10 184 034	37 331 549
EUROPE CENTRALE						
Hongrie - Bureau régional ²	Budget	9 695 418	648 188	0	0	10 343 606
	Dépenses	7 835 611	502 769	0	0	8 338 380
Sous-total	Budget	9 695 418	648 188	0	0	10 343 606
	Dépenses	7 835 611	502 769	0	0	8 338 380
EUROPE SEPTENTRIONALE, OCCIDENTALE ET MÉRIDIIONALE						
Belgique - Bureau régional ³	Budget	12 354 702	1 306 944	0	0	13 661 646
	Dépenses	11 067 994	1 264 087	0	0	12 332 081
Italie - Bureau régional ⁴	Budget	18 920 412	81 473	0	0	19 001 885
	Dépenses	13 873 225	71 144	0	0	13 944 369
Espagne	Budget	1 384 762	234 190	0	0	1 618 952
	Dépenses	1 203 065	196 171	0	0	1 399 236
Suède - Bureau régional ⁵	Budget	2 308 975	469 541	0	0	2 778 516
	Dépenses	1 693 123	332 643	0	0	2 025 766
Activités régionales	Budget	3 735 563	0	0	0	3 735 563
	Dépenses	2 168 429	0	0	0	2 168 429
Sous-total	Budget	38 704 414	2 092 148	0	0	40 796 562
	Dépenses	30 005 836	1 864 045	0	0	31 869 881
Total	Budget	125 558 040	11 578 869	15 944 668	58 946 148	212 027 725
	Dépenses	89 188 916	8 055 235	6 165 837	24 811 079	128 221 067

² Inclut les activités en Bulgarie, République tchèque, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie.

³ Inclut les activités en Autriche, en France, en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, du Bureau de liaison en Suisse et au Royaume-Uni.

⁴ Inclut les activités en Albanie, à Chypre, en Grèce et à Malte.

⁵ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR EUROPE | dollars E.-U.

Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Andorre					10 000	10 000
Autriche	173 626					173 626
Belgique	87 669		128 603			216 272
Brésil	50 000					50 000
CERF	1 692 740					1 692 740
Banque de développement du Conseil de l'Europe	369 714			102 333		472 046
Fondation Divac				118 653		118 653
Union européenne	3 439 975		404 695	3 241 593		7 086 263
France	875 955					875 955
Fondation Lebara	141 443					141 443
Allemagne					525 624	525 624
Grèce	2 075 873					2 075 873
Comité international olympique	54 239					54 239
Organisation internationale pour les migrations	219 549			21 040		240 590
Irlande	26 667					26 667
Italie	2 411 368					2 411 368
Japon					615 536	615 536
Malte	79 082					79 082
Pays-Bas	54 889					54 889
Donateurs privés au Pays-Bas	27 049					27 049
Donateurs privés au Royaume-Uni	143 081					143 081
Fédération de Russie				200 000	550 000	750 000
Serbie					58 086	58 086
Afrique du Sud					122 761	122 761
Espagne	582 865					582 865
Suède	29 901					29 901
Suisse		130 925	10 753	741 935	268 817	1 152 431
Fonds fiduciaire pour la coopération internationale en matière de développement				71 964		71 964
Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies				231 808		231 808
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine			12 370	312 084		324 454
Royaume-Uni	663 580					663 580
États-Unis d'Amérique	1 468 500				23 301 000	24 769 500
Deutsche Stiftung für UNO-Flüchtling- shilfe				333 333		333 333
Total	14 667 764	130 925	556 421	5 374 744	25 451 825	46 181 680